

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 11/12/2020



### **Petites villes de Demain : «Révéler le potentiel des petites villes pour des territoires de cohésion au cœur de la relance »**

Annoncé au dernier congrès annuel de l'Association des Petites villes de France, le programme Petites Villes de Demain (PVD) a été lancé jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 par Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, à Barentin (Seine-Maritime). Ce programme a pour objectif de conforter le rôle éminent des petites villes dans la transition écologique et l'équilibre territorial afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et hors métropoles.

Une déclinaison régionale a été souhaitée par le Gouvernement, engageant le préfet de Région à établir un système de sélection par un appel à manifestation d'intérêt destiné aux 270 communes cibles identifiées par l'étude « Centralités » de l'ANCT et de l'INRAE - CESAER Dijon.

Le déploiement de cet appel à manifestation d'intérêt a reposé sur les préfetures de département. Le préfet de l'Isère a organisé un appel à candidatures début octobre, ayant reçu un fort intérêt de la part des 45 communes potentiellement concernées : **31 dossiers ont été réceptionnés.**

Un **comité de sélection** associant le Conseil du Département et les services de l'Etat, s'est réuni le 18 novembre dernier. Le processus de sélection s'est appuyé sur un règlement régional comme socle commun.

Le comité de sélection régional a intégré les critères de sélection du programme Petites Villes de Demain auxquels le préfet de Région a souhaité ajouter **des attentes régionales relatives à la transition écologique, aux impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire et à la participation citoyenne** afin qu'elles soient intégrées dans les projets de territoires.

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, on compte 204 candidatures Petites Villes de Demain.

Pour le département de l'Isère, **14 communes** seront accompagnées dans le programme PVD :

Arrondissement de Grenoble

- Le Bourg-d'Oisans
- Mens
- La Mure
- Pontcharra
- Saint-Laurent-du-Pont
- Saint-Marcellin
- Tullins
- Villard-de-Lans

Arrondissement de La Tour du Pin

- Crémieu
- Le Pont-de-Beauvoisin
- La Tour du Pin

Arrondissement de Vienne

- Beaurepaire
- Chasse-sur-Rhône
- La Côte-Saint-André

Un **comité de lancement**, présidé par le Préfet et les Sous-préfets, réunissant élus et partenaires, sera organisé début janvier dans chaque arrondissement.

L'ANCT réunira en parallèle les acteurs de l'ingénierie publique et les partenaires signataires, pour présenter le programme et identifier les interventions et interactions respectives.

L'accompagnement des villes retenues est prévu pour une **durée de six ans (2020-2026)**. L'appui en ingénierie sera déclenché via la signature d'une **convention d'adhésion** dès l'entrée dans le programme pour recruter un **chef de projet**, préparer le **projet de territoire** et établir les premiers diagnostics. Le projet de territoire devra être finalisé dans un délai maximal de dix-huit mois.

La convention d'adhésion sera alors complétée par une **convention-cadre**, qui vaudra également **opération de revitalisation du territoire (ORT)**.

La démarche de suivi et d'évaluation est engagée dès le lancement du programme, pour en mesurer son impact à l'échelle locale et nationale. Des animations et formations sont prévues tout au long de la démarche.

Enfin, les services déconcentrés de l'État seront mobilisés au plus près des élus pour veiller au bon déroulement du programme qui contribuera au renforcement du maillage territorial.